

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 14 décembre 2020

Conseil "Environnement" **Bruxelles, le 17 décembre 2020**

Présidence: **Svenja Schulze**, ministre fédérale allemande de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire

Représentants de la Commission européenne: **Frans Timmermans**, vice-président exécutif de la Commission, et **Virginijus Sinkevičius**, membre de la Commission

Heure de début: 9 h 15

Cette dernière session du Conseil sous la présidence allemande sera une réunion physique, qui se tiendra intégralement en session publique.

Les ministres européens de l'environnement s'efforceront de dégager une orientation générale sur la proposition de la Commission relative à une **loi européenne sur le climat**, notamment en ce qui concerne le nouvel objectif consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030, conformément aux orientations données par le Conseil européen le 11 décembre. L'objectif premier de la loi européenne sur le climat est d'inscrire dans la législation l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050.

Le Conseil s'efforcera également d'adopter la **contribution déterminée au niveau national** (CDN) de l'UE et de ses États membres à présenter à la CCNUCC. La CDN présentée doit inclure le nouvel objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030.

Les ministres de l'environnement s'efforceront également d'adopter une orientation générale sur une proposition visant à modifier le **règlement Aarhus** sur l'accès à la justice en matière d'environnement.

Le Conseil souhaite approuver des conclusions intitulées "Pour une relance circulaire et écologique" en réponse au **nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire** présenté par la Commission européenne, ainsi qu'un ensemble de conclusions sur la transformation numérique au bénéfice de l'environnement.

Les ministres de l'environnement procéderont également à un échange de vues sur la **stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques** récemment présentée par la Commission.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Sous le point "Divers", la Commission présentera sa nouvelle proposition sur les piles et les déchets de piles. La Commission informera les ministres d'un appel à agir d'urgence en ce qui concerne la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le Portugal communiquera aux délégations des informations concernant la conférence européenne sur le thème "Le changement climatique et la dimension européenne de l'eau – Renforcer la résilience" (4 et 5 novembre 2020). L'Espagne communiquera aux ministres des informations sur le rapport relatif à la réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) (du 27 au 30 octobre 2020). La France communiquera aux délégations des informations sur l'élimination de la déforestation. Enfin, la future présidence portugaise présentera son programme de travail pour le premier semestre 2021.

Conférence de presse: à l'issue de la session, vers 18h30

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Environnement"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

Loi européenne sur le climat

Le Conseil tiendra un débat en session publique sur la proposition de règlement relatif à la loi européenne sur le climat.

Le 11 décembre 2020, le Conseil européen a approuvé un nouvel objectif de réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le Conseil européen a invité le Conseil et le Parlement européen à tenir compte de ce nouvel objectif dans la proposition de loi européenne sur le climat et à l'adopter rapidement.

L'objectif des discussions qui seront menées par les ministres de l'environnement lors de leur réunion du 17 décembre sera donc de **parvenir à une orientation générale concernant la loi européenne sur le climat qui inclue l'objectif actualisé et renforcé pour 2030.**

Cette proposition, qui fait partie des mesures annoncées dans la communication de la Commission concernant le pacte vert pour l'Europe, vise à **inscrire dans la législation l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre pour le climat**, approuvé par le Conseil européen dans ses conclusions du 12 décembre 2019.

La Commission a présenté sa proposition initiale aux ministres lors du Conseil "Environnement" du 5 mars 2020 et, le 14 octobre, une proposition modifiée assortie d'un objectif actualisé de réduction des émissions pour 2030.

> [Orientation générale partielle](#)

> Conclusions du Conseil européen, 10 et 11 décembre 2020 ([communiqué de presse, 11 décembre 2020](#))

> Conclusions du Conseil européen, 15 et 16 octobre 2020 ([communiqué de presse, 16 octobre 2020](#))

> Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019 ([communiqué de presse du 12 décembre 2019](#))

> [Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

> [Proposition modifiée de la Commission concernant une loi européenne sur le climat](#)

> [Proposition initiale de la Commission concernant une loi européenne sur le climat](#)

> [Communication de la Commission intitulée "Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030"+ \[ADD 1\]\(#\), \[ADD 2\]\(#\), \[ADD3\]\(#\), \[ADD 4\]\(#\)](#)

> Changement climatique: ce que fait l'UE ([informations générales](#))

Accès à la justice

Les ministres de l'environnement débattront, en session publique, d'une **proposition modifiant le règlement Aarhus**. Le règlement (CE) n° 1367/2006 "Aarhus" définit la manière dont l'UE et ses États membres mettent en œuvre la convention internationale d'Aarhus, qui vise à garantir l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Le Conseil cherchera à dégager une **orientation générale concernant la proposition**.

La proposition fait suite aux conclusions du comité d'examen du respect des dispositions de la convention d'Aarhus dans le cadre de l'affaire ACCC/C/2008/32 concernant le respect de la convention par l'UE.

La proposition prévoit en particulier un élargissement des cas dans lesquels une demande peut être adressée aux institutions et organes communautaires en vue du réexamen d'un acte. Elle prolonge également les délais pour de telles demandes, facilitant ainsi le recours à la procédure.

- > [Projet d'orientation générale](#)
- > [Règlement \(CE\) n° 1367/2006 \("règlement Aarhus"\)](#)
- > [Conclusions et recommandations du comité d'examen concernant la communication ACCC/C/2008/32](#)
- > [Liste des documents disponibles concernant l'affaire ACCC/C/2008/32](#)
- > [Convention d'Aarhus](#)

CDN de l'UE et de ses États membres

Le Conseil s'efforcera également d'adopter la communication à la CCNUCC sur la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE et de ses États membres. La communication devrait inclure l'objectif actualisé de réduction des émissions pour 2030.

Les CDN établissent les efforts consentis par chaque pays pour réduire ses émissions et s'adapter aux conséquences du changement climatique. Elles constituent un élément essentiel des obligations que les parties doivent remplir en vertu de l'accord de Paris. L'UE présente une CDN en son nom et celui de ses États membres.

- > [Conclusions du Conseil européen, 10 et 11 décembre 2020](#)
- > [Communication à la CCNUCC, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de la stratégie à long terme](#)

Plan d'action en faveur de l'économie circulaire

Le Conseil s'emploiera à adopter des conclusions intitulées "Pour une relance circulaire et écologique" en réponse au nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire présenté par la Commission en mars 2020.

Le projet de conclusions fournit des orientations stratégiques globales pour faire avancer les multiples initiatives prévues par la Commission.

Le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire constitue un pas en avant pour élargir et approfondir les efforts en vue de réaliser une économie circulaire où la croissance économique est dissociée de l'utilisation des ressources, qui peut en outre contribuer de manière significative à atteindre la neutralité climatique. Ce plan peut contribuer à favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise et à créer des emplois, y compris au niveau local, ainsi qu'à renforcer la résilience de nos économies grâce à l'optimisation de l'utilisation des ressources, y compris des matières premières, tout au long de la chaîne de valeur.

> [Projet de conclusions du Conseil intitulées "Pour une relance circulaire et écologique"](#)

[Communication de la Commission intitulée "Un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire "Pour une Europe plus propre et plus compétitive"" et annexe](#)

> [Communication de la Commission intitulée "Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe"](#)

> [Communication de la Commission et feuille de route sur le \[pacte vert pour l'Europe\]\(#\)](#)

> [Communication de la Commission intitulée "Façonner l'avenir numérique de l'Europe"](#)

La transformation numérique au bénéfice de l'environnement

L'objectif de ces conclusions du Conseil est d'examiner le double défi sociétal que constituent, ensemble, la "transformation numérique" et la "transition écologique" et de contribuer à rapprocher les deux, là où c'est nécessaire.

> [Projet de conclusions du Conseil](#)

> [Communication de la Commission intitulée "Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe"](#)

> [Communication de la Commission et feuille de route sur le \[pacte vert pour l'Europe\]\(#\)](#)

> [Communication de la Commission intitulée "Façonner l'avenir numérique de l'Europe"](#)

Communication relative à la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques

En session publique, les ministres de l'environnement consacreront un échange de vues à la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.

> [Stratégie de la Commission pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques](#)

Divers

La Commission présentera sa nouvelle proposition sur les piles et les déchets de piles.

> [Informations communiquées par la Commission](#)

La Commission informera les ministres d'un appel à agir d'urgence en ce qui concerne la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Le Portugal communiquera aux délégations des informations concernant la conférence européenne sur le thème "Le changement climatique et la dimension européenne de l'eau – Renforcer la résilience" (4 et 5 novembre 2020).

La France communiquera aux délégations des informations sur l'élimination de la déforestation.

Enfin, la future présidence portugaise présentera son programme de travail pour le premier semestre 2021.
